



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Annexe VII

Bilan pédagogique des actions de formation par région (*)

(Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort)

Région:

Année d'activité:

Catégories d'animaux	Bovins Équidés	Ovins Caprins	Porcins	Volailles	Lagomorphes Rongeurs	Ratites	Cervidés Bisons	Animaux à fourrure	Total
Nombre d'opérateurs formés									
Nombre d'opérateurs ayant réussi l'évaluation									
Nombre de responsable protection animale formés									
Nombre de responsable protection animale ayant réussi l'évaluation									
Nombre d'actions de formations réalisées									

Fait à

Le

Signature de l'autorité administrative

* Tableau à transmettre à la DRAAF dont dépend le siège social du dispensateur de formation avant le 31 mars de chaque année.